ÉTAT RÉCAPITULATIF DES FRAIS DE STAGE EN FORMATION PROFESSIONNELLE ANNÉE SCOLAIRE 20 . . - 20 . .

A rendre impérativement au plus tard dans un délai de <mark>15 jours</mark> après la reprise des cours.

	- Une copie de l'attest - RIB (Relevé d'identit - Justificatif si distance	é bancaire) <mark>du res</mark>	ponsable ;	
NOM -PRÉNOM : Date de naissance : Adresse personnelle : Nom et adresse du lieu de stage* :				
Date du stage : du	au			
Nombre de jours effectués durant le stage :		Nombre de jours d'absence :		
Lieu d'hébergement		Lieu de restauration de midi		
- En internat : ☐ Lycée Marius Bouvier ☐ Autre établissement scolaire :		☐ Lycée Marius Bouvier☐ Autres :		
- Familiale (autre que domicile personnel):				
Transport			Signature de l'élève :	
 □ Véhicule personnel □ Transport en commun (Joindre obligatoirement les titres de transports compostés / abonnement) 				
Cadre r	éservé à l'administration	on (ne rien y inscrire)	
Nombre de km du domicile au lieu de st Nombre de km retenus :			our par jour dans la limite de 100 km)	
(km x) + OU / ET • Transport en commun (rembour TOTAL REMBOURSEMENT TRANSPORT : Arrêté le présent état à la somme de	constante = rsement sur pièces justi €	€		

Avenue de Lamastre – BP 93 – 07301 TOURNON-SUR-RHONE Cedex Téléphone : 04 75 07 86 50 Mail : ce.0070031w@ac-grenoble.fr

La Gestionnaire

Emmanuelle BLANCHARD

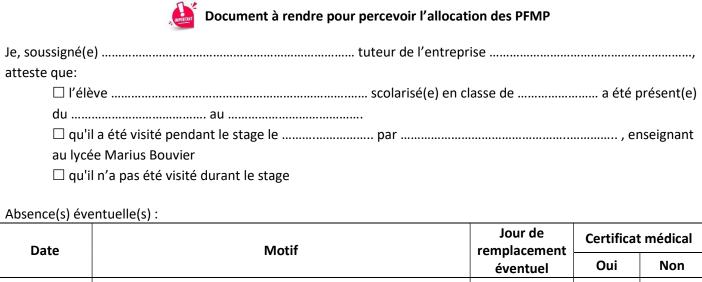
Le Proviseur

Nicolas CHARREL

La D.D.F.P.T.

Lévinne FAURE

ATTESTATION DE PRÉSENCE EN STAGE



En cas d'absence du stagiaire, il doit obligatoirement remettre un certificat médical dans un <mark>délai de 48h</mark> (l'original envoyé au DDFPT, une copie à l'entreprise).

Cachet de l'entreprise obligatoire	_

Nom Prénom :
Le :
Circutura
Signature

RIB pour le remboursement à agrafer dans ce cadre :



ATTENTION

Ce document doit être remis au plus tard 15 jours après le retour du stage. Passé ce délai, le remboursement ne sera pas effectué.